

# Préparation aux concours du patrimoine

Département d'Histoire de l'art, UFR Arts-Lettres-Communication  
Université de Rennes II-Haute Bretagne  
2011-12

## Concours préparés :

### **Attaché de conservation du patrimoine, Assistant qualifié de conservation du patrimoine et des bibliothèques**

Les attachés territoriaux de conservation du patrimoine sont des cadres culturels, de catégorie A, employés (fonctionnaires) des collectivités territoriales (Région, Département, Commune, Communautés de communes, Syndicats mixtes, Etablissement public territorial). Les assistants sont des techniciens de catégorie B.

Les attachés territoriaux et assistants de conservation participent à la constitution, l'organisation, la conservation, l'enrichissement, l'évaluation et l'exploitation du patrimoine d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public local. Ils contribuent à faire connaître ce patrimoine.

## Organisation du concours :

Le concours est organisé par le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT). Il se déroule dans les délégations régionales : en Bretagne, celle de Rennes. **Le concours externe est accessible aux personnes titulaires d'un diplôme de niveau Bac + 3 pour les attachés, Bac + 2 pour les assistants.**

Les candidats au concours s'inscrivent dans une des cinq spécialités proposées : musées, archives, archéologie, inventaire, patrimoine technique scientifique et industriel.

Les concours comprennent 2 ou 3 épreuves écrites d'admissibilité :

- Un commentaire, une note de synthèse et une composition écrite pour les attachés
- Une composition et un questionnaire de 6 à 10 questions pour les assistants.

Les épreuves orales d'admission sont les suivantes :

- Une conversation avec le jury débutant par le commentaire d'un texte à caractère culturel, une interrogation orale portant sur l'option choisie par le candidat, une épreuve orale de langue pour les attachés.
- Une conversation avec le jury débutant par le commentaire d'un texte à caractère culturel et une épreuve facultative de langue pour les assistants.

**Pour les renseignements concernant les concours programmés : consulter le site [CDG35.fr](http://CDG35.fr)**

**Les candidats peuvent aussi s'inscrire dans les concours organisés par d'autres régions que la Bretagne.**

**Aucun concours n'étant pour l'instant annoncé pour 2012, la préparation aux concours se déroulera néanmoins normalement en 2011-12. Elle peut aussi s'envisager dans la perspective d'une formation générale pouvant servir à la préparation d'autres concours de la fonction publique. Elle doit être complétée par des stages et d'autres formations professionnelles.**

## Organisation des enseignements

La formation prépare aux différentes épreuves de l'écrit et de l'oral du concours. Elle comprend des enseignements sur le fond et le contenu des matières du concours mais aussi sur la forme des épreuves écrites et orales : commentaire, dissertation, note de synthèse, composition spécialisée. Des entraînements et épreuves « blanches » suivis de corrections sont proposés aux candidats.

## Déroulement de la préparation

Les cours ont lieu au premier semestre de chaque année universitaire durant deux jours par semaine (jeudis et vendredis) à partir de la rentrée universitaire. Les épreuves blanches ont lieu le samedi matin. Le programme comprend des cours à l'Université et des visites dans les différents musées de Rennes avec leurs responsables.

## Intervenants

La préparation est assurée par des enseignants de l'Université de Rennes II, suivant les domaines (Arts, droit, communication, langues) et des professionnels en poste dans les collectivités territoriales et les services de la Direction des Musées de France (conservateurs du Patrimoine, attachés de conservation du patrimoine).

**Responsable de la formation : Louis André ([louis.andre@uhb.fr](mailto:louis.andre@uhb.fr))**

**Condition d'admission :** être titulaire d'un diplôme de licence.

**Les candidatures sont à adresser par mail à : [candidatureale@univ-rennes2.fr](mailto:candidatureale@univ-rennes2.fr) ou par courrier à : Université Rennes2, scolarité ALC, Campus Villejean, Place Le Moal, CS 24307, 35043 Rennes cedex. Un dossier d'inscription leur sera ensuite adressé au mois de juin.**